

Enquête



Garde d'enfants
Faute de places dans les crèches, des milliers de parents recourent à la famille, à des mamans de jour, à des réductions de temps de travail, à des jeunes filles au pair et à des nounous. PASCAL FRAUTSCHI

Un bébé gardé par sa nounou est mort noyé

Une employée sans papiers valables est prévenue d'homicide par négligence. Ce n'est pas la première fois qu'une affaire met en cause du personnel de maison. La question de leurs compétences se pose

Fedele Mendicino

Un bébé a péri après une noyade dans son bain à la fin du mois dernier à Genève. Selon nos renseignements, sa nounou est aujourd'hui prévenue d'homicide par négligence. Après quelques jours dans le coma, l'enfant de moins d'un an n'a pas survécu. Défendue par Me Yaël Hayat, l'employée, suspectée de ne pas avoir de papiers en règle, a passé plusieurs nuits en détention provisoire.

Le drame rappelle celui du mois de juin dernier à Veyrier. Une nounou traversait un passage piéton avec des fillettes quand un automobiliste a percuté les enfants. L'une d'elles, qui a été plusieurs jours dans le coma, a heureusement survécu. A ce jour, la prévenue, sans papiers valables pour travailler en Suisse, est poursuivie pour lésions corporelles par négligence. Son avocate, Me Saskia Ditisheim, s'interroge: «Les gens n'ont souvent pas d'autres choix que de recourir à de la main-d'œuvre illégale, faute d'encadrement suffisant pour les enfants avant l'école. Espérons que la récente opération Papyrus va améliorer la situation en permettant à de nombreuses femmes de se régulariser.» Un autre cas a mobilisé la justice en août: une nounou portugaise, établie en Suisse, a été condamnée pour homicide par négligence après avoir secouru une fillette de 7 mois en 2013 (ndlr: l'affaire est en appel au Tribunal fédéral).

Ces récentes affaires relancent aujourd'hui un débat: faute de places de crèches, des milliers de parents recourent à la famille, à des mamans de jour, à des réductions de temps de travail, à des jeunes filles au pair et à des nounous. Or ces dernières sont souvent des clandestines échappant au contrôle et à la formation des pouvoirs publics.

Combien de nounous travaillent chaque année au

noir à Genève et donc sans formation adéquate? Entre 2000 et 3000 selon nos sources. Impossible d'être plus précis mais les petites annonces en disent long sur l'ampleur du phénomène autant connu que caché.

Bonnes et mauvaises expériences

Interrogés en leur garantissant l'anonymat, des parents qui ont employé des clandestines saluent le plus souvent les compétences et l'affection des femmes, en particulier les Sud-Américaines, «tellement maternelles et habituées aux enfants après avoir été élevées

dans des grandes fratries». Des familles s'étonnent d'ailleurs de voir comment ces femmes fonctionnent bien en réseau: «Si elle ne pouvait pas venir un jour, une de ses amies était mobilisable pour la remplacer dans l'heure. C'est précieux.» Et nos interlocuteurs de citer quelques mésaventures: «J'ai surpris par hasard ma nounou sur le quai de Cornavin, très concentrée sur son téléphone. Mon enfant m'a vu sur la voie d'en face et j'ai dû hurler pour qu'il ne traverse pas les voies. Nous nous sommes séparés d'elle.» Le statut précaire de ces employées les pousse dans certains cas à taire des épisodes délicats.

Des grands-parents également formés

● Canton et communes proposent des structures d'accueil comme les crèches (95 pour 7057 enfants accueillis en 2016). Mais on est loin de satisfaire la demande puisqu'il y a quelque 20 000 enfants d'âge préscolaire dans le canton. A titre indicatif, la Ville de Genève offrait en 2015 une couverture de 45,8 places pour 100 enfants. Le taux étant alors de 24,9 au niveau cantonal.

Outre les crèches et les jardins d'enfants (99 structures qui offrent moins de prestations mais accueillent tout de même 3843 enfants), l'Etat surveille aussi les réseaux d'accueillantes familiales de jour et exige

vingt heures de formation aux mamans de jour, la Ville de Genève assurant une formation continue. Cette offre, dite d'accueillantes dépendantes et indépendantes, a permis de prendre en charge quelque 800 enfants en 2015, selon l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE). Reste un certain nombre de personnes gardant des enfants à domicile, qui échappe aux statistiques, relève le DIP. L'association Mary Poppins prend en charge environ 235 enfants par an et emploie 173 assistantes parentales, engagées et formées en vue de leur réinsertion professionnelle (emplois de

solidarité). Autre structure, le Chaperon Rouge dépanne des centaines de foyers chaque année grâce à son service d'urgence, une quarantaine de nounous disponibles au pied levé. Il y a aussi 35 accompagnantes parentales ainsi qu'un service de baby-sitting. Du personnel bien formé.

Il est également question de formation lorsque l'on implique les grands-parents dans la garde et l'éducation: à Lausanne, l'association Ecole des grands-parents, Suisse romande, se veut un lieu de formation continue permettant de renforcer leurs compétences. **F.M.**

Ce fut le cas récemment avec une nounou qui a minimisé auprès des parents la chute d'un bébé en poussette, rapporte un proche de la famille. Or, un concierge a vu que la femme, qui n'a pas bien évalué la pente d'une rampe menant au parking, a lourdement chuté avec l'enfant: «Le lien de confiance en prend un coup», poursuit-il. Pour suivre et former ce personnel, l'opération Papyrus est-elle la panacée? «J'espère, relève un père. Mais de nombreux parents profitent du statut de ces travailleuses pour payer le minimum. Les régulariser signifie aussi devoir les rémunérer correctement.»

«Il faut du savoir-faire et des compétences»

La garde d'enfants est un métier, rappellent les autorités compétentes: «Le Service d'autorisation et de surveillance de

l'accueil du jour (SASAJ) de l'Office de l'enfance et de la jeunesse autorise et surveille les accueillantes familiales de jour (mamans de jour) qui reçoivent chez elles des enfants et les institutions de la petite enfance. Pas les nounous, c'est-à-dire des personnes qui gardent des enfants aux domiciles des parents, quel que soit leur statut. Elles ne sont soumises ni à autorisation ni à surveillance», précise Pierre-Antoine Preti, porte-parole du Département de l'instruction publique (DIP).

Pour le DIP, ces récents cas dramatiques soulignent que s'occuper d'enfants demande du savoir-faire et des compétences: «Le SASAJ encourage les parents qui engagent des nounous à domicile de s'assurer au préalable de leurs qualifications. Pro Juventute, avec Mary Poppins et son activité de formation dans le domaine, ou la Croix-Rouge, avec le Chaperon Rouge, sont à même de prodiguer de bons conseils pour trouver du personnel suffisamment qualifié.» Et le porte-parole de citer le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour qui exige une formation préalable de vingt heures pour devenir accueillante familiale. Il s'agit de sept modules qui abordent, par exemple, l'alimentation, le jeu dans le rôle du développement de l'enfant et la prévention des accidents. Une fois autorisées, les accueillantes doivent participer à des formations continues, relève le règlement.

«Espérons que l'opération Papyrus va améliorer la situation en permettant à de nombreuses femmes de se régulariser»

Me Saskia Ditisheim
Avocate d'une nounou

